

16 & 17 mars 2023

# FISCALITÉ

## DES BREVETS, DES INVENTIONS ET DES LOGICIELS

Formation hybride



Centre d'études internationales

de la **propriété intellectuelle** | CEIPI

Université de Strasbourg

# Programme

## **Module 1. Généralités et Contextualisation**

- I. Présentation des enjeux juridiques, financiers et administratifs - Risques - Méthodologie
- II. Ressources juridiques et fiscales
- III. Opération de qualification des actifs immobilisés incorporels
- IV. Rappels généraux des prélèvements obligatoires : TVA, impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu, droits d'enregistrement, cotisations sociales
- V. Traitement fiscal du logiciel
- VI. Distinction personne physique, entreprise et société

## **Module 2. Régime fiscal des brevets, inventions et logiciels**

- I. Fiscalité des entreprises
- II. Fiscalité de l'inventeur - Inventeur indépendant - Inventeur salarié
- III. Régime fiscal des indemnités de contrefaçon - Impôt sur les sociétés / impôt sur le revenu

## **Module 3. Dispositifs français de fiscalité incitative en matière de brevets**

- I. Crédit d'impôt recherche - champ d'application
- II. Régime Ratio Nexus (IP Box) - champ d'application
- III. Régime dit des Jeunes Entreprises Innovantes - champ d'application
- IV. Cumul des dispositifs

## **Module 4. Fiscalité internationale des brevets, inventions et logiciels**

- I. Obligations fiscales du débiteur domicilié en France de produits de la propriété industrielle
- II. Application des conventions fiscales internationales
- III. Traitement fiscal des sommes perçues par un créancier domicilié en France
- IV. Prix de transfert

### **Objectifs pédagogiques :**

- Présenter les différents régimes fiscaux en matière de brevets, d'innovation et de logiciels et identifier comment ils peuvent se compléter ;
- Présenter les incidences des dispositifs fiscaux dans la constitution d'un portefeuille de droits de brevets, inventions et logiciels et son exploitation ;
- Identifier les obligations financières et déclaratives liées à ces exploitations ;
- Adapter la rédaction des contrats afin d'être en mesure d'en maîtriser les incidences fiscales ;
- Présenter les risques de redressement fiscaux et comment les prévenir.

### **Intervenants :**

Les cours sont donnés par des experts de premier plan dans le domaine, et sont intégralement en français.

### **Méthodes pédagogiques :**

Les cours seront constitués d'exposés illustrés d'exemples, de jurisprudence et de cas concrets/pratiques à résoudre en groupe.

### **Responsable scientifique :**

Stéphanie Maury, Docteur en droit, Avocat et membre associée du laboratoire de recherche du CEIPI

# Informations pratiques

## Public concerné

Ce programme de formation intéresse le monde des économies créatives et les professionnels et entrepreneurs des hautes technologies, les juristes, les professionnels du chiffre, les décideurs, les juges et les étudiants.

## Langue de la formation

Français

## Conditions d'accès

Il ne s'agit pas d'une formation diplômante, tout participant peut y accéder sans condition.

## Durée

Le séminaire se déroule sur deux jours (14 heures).

## Dates et horaires

16 et 17 mars 2023

Jeudi 09h30-17h30 et vendredi 09h30-17h30 (Sous réserve de modifications)

## Lieu

Format hybride (sur place à Strasbourg ou en ligne via Zoom)

## Frais

Formation intégrale : 1200 euros

Formation intégrale tarif étudiant : 500€ (sous réserve de validation par les instances de l'université)

Par module : 400 euros

## Renseignements et inscriptions

Sabine Zorn-Rapp, Secrétariat du CEIPI

Tél : +33 (0)3 68 85 80 13

E-mail : [seminaire\\_fiscalite\\_innovation@ceipi.edu](mailto:seminaire_fiscalite_innovation@ceipi.edu)

*CEIPI / Université de Strasbourg*

*Bâtiment LE CARDO*

*7 rue de l'Ecarlate*

*CS 20024 67082*

*STRASBOURG Cedex*